



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Depuis janvier 2025, plusieurs incidents impliquant des appareils de la compagnie aérienne nationale *Luxair* ont été rapportés par différents médias. Ces incidents incluent notamment des pannes techniques, des retours vers l'aéroport de départ par mesure de précaution, des déroutements ainsi que des atterrissages de sécurité, parfois peu après le décollage, y compris à bord d'appareils récents.

La répétition de ces événements sur une période relativement courte soulève des interrogations légitimes quant à l'état de la flotte, aux procédures de maintenance appliquées, à la gestion des risques, ainsi qu'à la qualité de l'information communiquée tant aux passagers qu'aux autorités de tutelle.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes :

- Combien d'incidents techniques, de retours en vol, de déroutements ou d'atterrissages de sécurité impliquant des appareils de *Luxair* ont été recensés depuis janvier 2025 ?
- Ces incidents concernent-ils plus particulièrement certains types d'appareils, certaines séries ou certains avions spécifiques de la flotte ?
- Madame la ministre peut-elle fournir un état des lieux de la flotte de *Luxair*, notamment en ce qui concerne l'âge moyen des appareils, leur taux de disponibilité et les immobilisations pour raisons techniques ?
- Le ministère des Transports dispose-t-il d'une analyse expliquant la multiplication apparente de ces incidents depuis janvier 2025 ?
- Des causes systémiques, qu'elles soient d'ordre technique, organisationnelles ou liées à la gestion de la maintenance, ont-elles été identifiées ou sont-elles actuellement à l'étude ?
- Quelles sont les obligations de *Luxair* en matière de déclaration et de communication des incidents techniques auprès des autorités nationales et européennes compétentes ?

- Madame la ministre estime-t-elle que l'information communiquée au public par *Luxair* à la suite de ces incidents est suffisante et transparente ?
- Quels échanges ont eu lieu entre *Luxair* et le ministère de tutelle à la suite de ces incidents répétés ?
- Des mesures correctives, recommandations ou injonctions ont-elles été adressées à *Luxair* par le ministère ou par les autorités compétentes ?
- Quelles conséquences ces incidents ont-ils eues, le cas échéant, sur le plan opérationnel, financier ou en termes d'image pour *Luxair* et pour l'État en tant qu'actionnaire ?
- Madame la ministre envisage-t-elle de renforcer le cadre de surveillance, les contrôles ou les obligations de reporting applicables à *Luxair* afin de garantir le plus haut niveau de sécurité et de confiance pour les passagers ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Liz Braz
Députée



Yves Cruchten
Député